



N° 20.36
DESIGNATION REPRESENTANTS
SEMIDAO SUPPLEANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le bureau dûment convoqué le 02 octobre
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 07 octobre 2020
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur AMEZIANE Karim
Madame FRACHON Marie-Christine

EXCUSEE :

Madame DEBES Céline

Il est exposé :



La Société Publique Locale « SEMIDAO » a pour objet d'exploiter les réseaux d'assainissement et de gérer les services publics et prestations afférentes. La société exerce ses activités uniquement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire, dans le cadre de tous contrats conclus avec elles.

L'Assemblée Générale représente l'universalité des actionnaires et est présidée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (SMND) est actionnaire de la Société Publique Locale SEMIDAO.

Le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (SMND) détient 1 action et siège par l'intermédiaire de son représentant, à l'Assemblée Générale. Le SMND a désigné M. FAYET comme représentant titulaire à l'assemblée générale. Le suppléant n'a pas été désigné lors de la séance du comité syndical du 23.09.20.

Il convient de :

➤ **Désigner** Monsieur ROSET Patrick, comme représentant suppléant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 07.10.2020

Michel FAYET,
Président

